

**Notification de mesure environnementale pour les besoins de
l'Accord sur le commerce intérieur**

1. Instance

Gouvernement du Québec

2. Statut de la notification

Consultation publique sur un projet de règlement.

3. Date de clôture de la période de commentaires

22 août 2010

4. Date d'entrée en vigueur

Sera déterminée lors de l'adoption du règlement (15 jours suite à la publication).

5. Enjeu

Le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds est en vigueur au Québec depuis 2006. Celui-ci a établi des normes d'émissions pour les véhicules lourds dans le but de diminuer, entre autres, les particules fines émises par les moteurs fonctionnant au diesel qui sont des substances toxiques qui peuvent nuire à la santé publique.

Le règlement actuel vise à resserrer les normes d'émissions, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air. De plus, l'entretien accru des véhicules permettra une diminution de leur production de gaz à effet de serre. L'adoption de nouvelles normes identiques à celles en vigueur en Ontario, permet par ailleurs au Québec de se conformer à l'Accord de commerce et de coopération économique Québec/Ontario. De plus, divers ajustements au règlement permettront de faciliter son application.

6. Nom officiel

Projet de règlement modifiant le règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds.

7. Mots clés

Émissions polluantes, particules fines, véhicules lourds, inspection et entretien.

8. Référence juridique

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES
ENVIRONNEMENTALES APPLICABLES AUX VÉHICULES LOURDS**

Loi sur la qualité de l'environnement

(L.R.Q., c. Q-2, a. 31, 1er al., par. c, d, h à h.2, a. 53, par. a et c et a. 109.1)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/pieval/reglement.pdf>

9. Catégorie

Projet de règlement.

10. Personne-ressource

Monsieur Jean-Pierre Létourneau, ingénieur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles
675, boul. René Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél. (418) 521-3813, poste 4974
Fax. (418) 646-0001
Courriel : jean-pierre.letourneau@mddep.gouv.qc.ca

11. Résumé

Le projet de règlement a pour objet de fixer, à compter du 1er octobre 2010, des normes plus contraignantes concernant les émissions dans l'atmosphère des véhicules lourds fonctionnant au diesel. Le projet apporte de plus des précisions sur les véhicules exclus de l'application du règlement, sur l'identité des propriétaires des véhicules visés par le règlement et sur les obligations concernant la conservation des attestations délivrées conformément au règlement. Il indique de plus les instruments et les méthodes permettant de mesurer les émissions des véhicules lourds fonctionnant au diesel. Le projet fixe enfin des peines plus sévères pour les propriétaires en ce qui concerne la conduite ou la vente de véhicules lourds dont la non conformité au règlement a été constatée et qui n'ont pas été réparés dans les conditions fixées par le règlement. Les modifications permettront une application plus efficace des mesures environnementales applicables aux véhicules lourds et se trouve à être une évolution de la réglementation adoptée en décembre 2005.

12. Date de la notification

23 juin 2010